

La Seyne-sur-Mer

Pétition, signez et faites signer

- **pétition en ligne** (faire un copié-collé si le seul clic sur le lien ne permet pas d'accéder directement)
<http://www.mesopinions.com/Defenseet-au-Financement-de-l-ecole-publique--Non-a-la-loi-CARLE--Oui-a-un-enseignement-gratuit-et-laique-petition-petitions-9206dfdf1beef83c9039aaf8695f60b5.html>
- **pétition papier** en p 16

Forum, exprimez-vous, posez vos questions

- Dans le cadre de la pétition ci-dessus, Apportez vos contributions !

- Echangez avec le Maire et son équipe, sur son blog ouvert le 9 décembre ou par tout autre moyen :
<http://marcvuillemot.over-blog.fr/article-la-loi-mais-rien-que-la-loi--40833642-comments.html#c> ;
le Maire «entend rencontrer les acteurs de l'école publique : syndicats, enseignants, parents d'élèves »,
Var Matin, 9 décembre.

- Sur le forum Seyne Info : Ne laissez pas dire n'importe quoi ! lancé le 9 décembre également.
Les plus grandes réserves s'imposent quant à la neutralité de l'information sur ce site.
La plus grande vigilance s'impose quant aux interventions de certains, toujours les mêmes, rappelant les sites frères signalés par Christine Sampéré (p22) .
<http://www.i-services.net/membres/forum/messages.php?uid=17425&sid=7072&idsujet=1403819&page=0#msg14519609>

Sommaire du dossier

en pages :

- 2 9 novembre, Déclaration et proposition de Christine Sampéré au Conseil municipal
- 3-4 19 novembre, article Var Matin : VOIR SURTOUT LE 2^e ARTICLE en p 4
& l'offensive inattendue de deux responsables PS attachés à l'équipe municipale
- 5 22 novembre, Droit de réponse de Christine Sampéré (non repris par Var matin à ce jour)
- 6-7 & Courriel de Christine Sampéré
- 8 9 décembre, Var Matin
- 9-12 9 décembre, article sur le blog du Maire, et commentaires
9 décembre, forum sur Seyne-Info
- 13 5 janvier 2010, article La Terre
- 14-15 17 décembre, Communiqué commun des organisations associatives et syndicales du Var,
non repris par Var Matin
- 16 17 décembre, Pétition
- 17-18 16 janvier 2010, Débat-information des organisations associatives et syndicales du Var
- 19-20 2 février, intervention de Christine Sampéré au meeting du Front de Gauche (PCF-PG-GU
et personnalités du mouvement social et associatif)
- 21-22 4 février, interview de Christine Sampéré sur Agoravox

Contact

Christine Sampéré / 06 71 90 23 45 / christine.sam@laposte.net



CDPEPP - Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité

<http://ecoledeproximite.lautre.net/> / 06 22 13 57 2 / ecoledeproximite@yahoo.fr /

Non aux fermetures d'écoles publiques – Non au financement éhonté de l'enseignement privé
<http://ecoledeproximite.lautre.net/salon> – http://ecoledeproximite.lautre.net/petition/php/texte_petition.html

Déclaration de Christine Sampéré - Conseil municipal du 9 novembre 2009

PROPOSITION D'UNE DELIBERATION EN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE POUR DEFENDRE L'ECOLE PUBLIQUE LAIQUE ET REPUBLICAINE

Le 26 octobre dernier, le Conseil constitutionnel a entériné la loi Carle qui impose de nouvelles obligations de financement en instituant le "chèque éducation" pour les élèves fréquentant des établissements privés hors de leur commune de résidence.

A propos d'une loi équivalente, la vénérable institution disait en 1994 à peu près le contraire. Elle déclarait alors que l'obligation d'un financement à parité du public et du privé :

► *« violait le principe d'égalité »*

► *« contrevenait au principe de la laïcité de la République posé par l'article 2 de la Constitution » et « méconnaissait le devoir de l'Etat concernant l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés imposé par le Préambule de la Constitution de 1946 » ;*

Le conseil constitutionnel affirmait à l'époque que « compte tenu du caractère limité des ressources publiques, de nouvelles obligations du privé tendaient nécessairement » :

► *« à provoquer le transfert de crédits d'investissement de l'enseignement public au bénéfice d'établissements privés, »*

► *« à organiser l'enrichissement de personnes privées qui ne sont pas soumises aux exigences de la laïcité ; »*

Enfin, il déclarait fermement qu'« en faisant peser sur les communes des charges financières nouvelles sans prévoir de transferts de ressources en contrepartie, on enfreignait le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. »

Comment se fait-il que ces principes fondamentaux ne soient plus défendus par cette institution dont l'objectif est de défendre la constitution ?

La loi Carle institue une triple peine pour les communes :

elle encourage l'exode scolaire vers le privé, vide et concurrence l'école publique avec le risque de fermetures de classes ou d'écoles;

- elle grève les budgets locaux en concédant au seul enseignement privé un droit de tirage sans accord préalable qui entraîne l'augmentation de l'impôt de tous et ampute les moyens de l'école publique;
- elle anéantit la gestion prévisionnelle et la programmation des investissements qui deviendront plus aléatoires chaque année.

Parce que le développement d'une concurrence accrue et faussée est préjudiciable au devenir service public laïque d'éducation.

Parce que ceux qui fréquentent l'Ecole laïque du vivre ensemble ouverte à toutes et tous ne peuvent supporter les charges et les choix particuliers de ceux qui revendiquent le séparatisme scolaire.

Parce qu'il est prioritaire d'investir des fonds dans le « devoir de l'Etat » qu'est l'enseignement public, gratuit et laïque, principe inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946.

Pour ces motifs, et étant donné que le financement des écoles maternelles ou sous contrat simple est facultatif, je propose que la municipalité de la Seyne sur mer **cesse de financer les écoles maternelles privées de la commune et qu'elle ne financera pas celles hors commune ainsi que toutes les écoles privées qui ne sont pas sous contrat d'Etat.**

Cette proposition entend défendre une école de l'égalité, laïque, respectant les croyances religieuses de chacun.

Monsieur le Maire, je sollicite de votre haute bienveillance la tenue d'un conseil municipal extraordinaire afin d'en débattre publiquement. Je vous en remercie par avance.

La Seyne sur Mer, L'école privée dans le collimateur

L'adjointe à l'Éducation souhaite retirer l'aide allouée à la maternelle privée Sainte-Thérèse, soit près de 30 000 euros par an.

Un pavé dans la mare. C'est au détour d'une délibération présentée lors du dernier conseil municipal que l'adjointe à l'Éducation, Christine Sampéré, a planté la graine d'un futur débat sur le financement des écoles privées par des fonds publics. L'élue communiste a en effet lu un projet de délibération, qu'elle souhaite soumettre au vote lors d'un conseil municipal extraordinaire (1), réclamant la suppression de l'aide communale versée aux écoles maternelles privées de la ville. En l'occurrence, il n'en existe qu'une : l'école Sainte-Thérèse. La loi oblige les villes à participer au fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association, par le biais d'un forfait fixé par élève. En clair, pour chaque enfant scolarisé à l'école élémentaire Sainte-Thérèse, la Ville doit payer environ 600 euros, soit l'équivalent de ce que l'élève lui coûterait s'il était inscrit dans une école publique de la commune.

« Défendre le secteur public »

En revanche, la scolarisation n'étant obligatoire qu'à partir de six ans, les collectivités ne sont pas tenues aux mêmes engagements vis-à-vis des écoles maternelles. C'est pourtant ce que la commune faisait depuis 2005 en versant près de 30 000 euros par an pour les 46 petits Seynois inscrits à la maternelle Sainte-Thérèse. C'est cet argent que l'adjointe à l'Éducation entend récupérer et « *reverser à l'école publique* ».

Son argument principal ? « *Défendre l'école laïque et républicaine* » attaquée selon elle par la loi Carle. Votée le 28 septembre dernier à l'Assemblée nationale, elle demande aux collectivités de payer, sous certaines conditions (2), le forfait pour les élèves scolarisés dans les écoles privées situées en dehors de la commune.

Pour Christine Sampéré, cette loi institue « *une triple peine pour les communes* ». « *Elle encourage l'exode scolaire vers le privé (...), grève les budgets locaux (...) et anéantit la gestion prévisionnelle et la programmation des investissements qui deviendront plus aléatoires chaque année* », écrit-elle dans son projet de délibération. Elle demande à la municipalité de ne pas contribuer aux écoles maternelles privées hors commune.

Lettres mortes

Une telle déclaration est accueillie fraîchement par Philippe Laurent, président de l'Ogéc (Organisme de gestion de l'enseignement catholique), l'association qui gère l'établissement Sainte-Thérèse. Sans contact avec la municipalité, il n'a pas été informé des intentions de l'adjointe à l'Éducation. Déjà, en cours d'année scolaire 2008-2009, la Ville avait baissé sa contribution de 10 000 euros sans crier gare.

« *J'ai écrit à plusieurs reprises au maire et à Mme Sampéré, je n'ai jamais reçu de réponse* », regrette Philippe Laurent. Ce dernier souhaite « *établir une discussion avec la mairie* » pour expliquer que « *notre école est un service d'État avec des enseignants payés par l'État* ».

Si l'enveloppe allouée à la maternelle Sainte-Thérèse disparaissait, « *cela mettrait en danger la vie de l'école* ». Et Philippe Laurent de prévenir : « *Nous emploierons tous les moyens pour faire respecter nos droits* ».

S'il venait à s'inviter en séance publique, nul doute que ce sujet politique, voire idéologique, ferait des étincelles.

Marielle Valmalette, mvalmalette@varmatin.com

1. La date n'a pas encore été fixée mais le maire s'est dit « favorable » sur le principe.

2. Lorsque l'inscription dans une école privée extérieure est liée aux obligations professionnelles des parents, pour regrouper une fratrie ou encore pour des raisons médicales.

<http://www.varmatin.com/ra/la-seyne/222911/la-seyne-sur-mer-l-ecole-privee-dans-le-collimateur>

« C'est une ânerie »

En rendant public son projet de délibération, l'adjointe à l'Education Christine Sampéré (PCF), a surpris ses collègues. Le sujet n'avait pas été évoqué lors de la réunion de préparation du conseil municipal de la majorité. Et, avant même que le débat ait lieu en séance extraordinaire, le thème en crisper déjà certains. **L'adjointe à la petite enfance, Isabelle Renier (PS), se dit « gênée ». Ancienne institutrice de l'école Sainte-Thérèse, elle ne partage pas la position de sa collègue.** « Ce n'est pas en supprimant le forfait de l'école maternelle Sainte-Thérèse qu'on va lutter contre le déclin des services publics », estime-t-elle. Pour Isabelle Renier, le retrait de l'aide communale « obligerait l'école privée à fermer ses portes. Ça veut dire trois classes de maternelles à recaser. Or ça coûterait beaucoup plus cher à la ville de prendre en charge le salaire des aides maternelles plutôt que le forfait de l'école privée. Le calcul est vite fait ».

L'élue à la Petite enfance défend en outre le choix des parents. Sainte-Thérèse, c'est une petite école de quartier qui n'est pas réservée aux bourgeois. L'enseignement y est le même que dans une école publique, à part l'heure de catéchèse qui n'est même pas obligatoire... » Et d'enfoncer le clou : « Je comprends que l'on puisse être contre l'école privée, mais supprimer le forfait à Sainte-Thérèse, c'est une ânerie ».

« Déshabiller Pierre pour habiller Paul »

Le conseiller général *Patrick Martinenq (PS), dont le fils fréquente l'établissement, estime aussi qu' « il serait stupide de déshabiller Pierre pour habiller Paul » . Selon lui, « profiter de la loi Carle pour torpiller la subvention de Sainthé-Thérèse est une bêtise »....

Il propose d'ailleurs à Christine Sampéré « de l'aider à trouver 30 000 euros dans le budget communal.** Je suis sûr qu'on peut faire des économies ailleurs »

*Patrick Martinenq (PS) :

- coresponsable de la fédération PS du Var

- a présenté une liste dissidente aux dernières élections municipales, s'est désisté au dernier moment sans contrepartie alors.

- vient d'être recruté par la ville suscitant quelques interrogations (cf internet)

** quel pouvoir pour un simple employé de la ville, non membre de l'équipe municipale !!!

DROIT DE REPOSE pour l'article « L'école privée dans le collimateur » du jeudi 19 novembre 2009

[Le Droit de réponse de Christine Sampéré n'a toujours pas été publié à ce jour](#)

Aujourd'hui, il me semble que c'est plutôt l'école publique qui est dans le collimateur !....

Je tiens à préciser que ma proposition de délibération n'est nullement polémique mais simplement la stricte application de la Loi républicaine.

Je tiens également à préciser que le montant de la participation allouée à l'école Sainte Thérèse a été diminuée pour être équivalent au forfait communal afin justement de respecter la Loi.

Le montant antérieurement alloué par la municipalité précédente était largement supérieur au forfait communal afin d'aider à la reconstruction de l'école. Or, la Loi n'oblige pas les collectivités territoriales à participer aux investissements des écoles privées. L'ancienne municipalité s'est aussi portée garante à 100 % de l'emprunt contracté par l'école, ce qui veut dire qu'en cas de difficulté de remboursement, la municipalité serait obligée de suppléer à cette défaillance.

La municipalité offre gratuitement l'accès à la piscine avec mise à disposition de bus à tous les enfants de la ville y compris ceux fréquentant l'école Saint Thérèse. La Caisse des écoles offre également gratuitement des livres et matériels pédagogiques à tous les élèves sans exception...

Je suis très respectueuse de toutes les cultures, de toutes les religions, de toutes les différences qui sont une richesse pour une société humaine, et ce respect m'anime continuellement dans mon mandat et dans ma vie.

Je suis moi-même issue de cette richesse de culture.

Seul le principe de laïcité garantit l'égalité des droits, notamment celui des enfants. C'est un fondement de notre République. C'est aussi le fondement essentiel d'une République sociale. Je ne citerais qu'une phrase de Jean JEAURES : « la république n'a pas vocation à arbitrer les débats entre les différentes croyances, mais simplement à permettre leur libre expression ».

--- En date du 22.11.2009, Christine Sampéré <christine.sam@laposte.net> à Ecole Proximité <ecoledeproximite@yahoo.fr> :

Je me permets de vous faire part de la situation de la Seyne sur mer ainsi que de mon analyse : A la Seyne sur mer, 2ème ville du Var (60 000 habitants) des fermetures de classe sont prononcées comme dans tant d'autres villes, avec une fermeture d'école de quartier en 2008 programmée par l'ancienne municipalité (UMP)

Face à cette spirale de suppression de postes et donc d'augmentation des effectifs des élèves, les parents se sont mobilisés, avec l'aide de la municipalité, et l'ouverture d'une classe de CP a été gagnée à la rentrée 2009/2010 pour une école classée réseau ambition réussite (éducation prioritaire) une victoire qui a donné du baume au coeur aux populations de la Cité Berthe à La Seyne.

La classe de maternelle demandée pour 24 enfants placés en liste d'attente n'a pas été obtenue alors que tous les enfants allaient avoir 3 ans dans l'année scolaire, et s'agissant d'un quartier sensible, la scolarisation à deux ans est vitale..... Seuls 6 enfants ont été admis portant la moyenne des classes à plus de 25 élèves....inadmissible !

L'ouverture de cette classe avait un autre enjeu, celui de la mixité sociale, car le quartier avait vu la construction de nouveaux logements accueillants des fonctionnaires de l'Etat, militaires pour la plupart.

Faute de place, ceux-ci ont dû se résoudre à inscrire leur progéniture.... dans le privé !

Une classe maternelle a été fermée dans un autre quartier portant la moyenne à plus de 27 élèves par classe dans cette école !

Alors que dans l'école maternelle privée sous contrat gérée par l'OGEC, la moyenne est de 21 élèves par classe !

Là est ma question : pourquoi n'a-t-on pas appliqué les mêmes règles de création de poste d'enseignant, par mesure d'équité ?

Bien entendu dans le bon sens ! c'est à dire que si l'on accepte de financer des professeurs pour 21 élèves par classe dans le privé, on fait de même dans le public !

Quoi qu'il en soit, je ne milite nullement pour la parité public/privé et j'y suis même opposée : la seule éducation qui doit être financée par l'Etat est celle qui est nationale, l'école publique laïque, gratuite et républicaine. C'est la seule à garantir l'égalité des droits, la mixité sociale, la laïcité et la gratuité de l'enseignement.

Comment peut-on exiger une transparence totale des financements des écoles privées, car pour ma part, je pense que cela est assez obscur.

L'ancienne municipalité versait une participation supérieure au forfait communal (presque le double) et a garanti à 100 % l'emprunt contracté par l'OGEC pour la reconstruction de l'école avec trois classes de plus ! ... *sans doute en prévision des fermetures dans le Public !!!*

Le sujet est brûlant, dès lors que l'on s'attaque à la religion...

Le recours à l'école privée n'est d'ailleurs plus l'affaire unique des familles catholiques, il est devenu un "sanctuaire" susceptible de protéger son enfant des inconvénients que l'on a bien voulu laisser s'installer dans l'école publique et que l'on "diabolise" à souhaits, inconvénients essentiellement causés par l'argumentaire qui précède : les effectifs en augmentation constante dans les classes, le manque de moyens financiers et matériels (désengagement de l'Etat, difficultés financières des communes qui vont s'aggraver avec la suppression de la taxe professionnelle) et surtout la situation sociale et économique des classes populaires et moyennes (appauvrissement général, chômage, précarité, augmentation du nombre de familles monoparentales, surpopulation des villes et des logements, logements insalubres,

augmentation du coût de la protection médicale et sociale, fermeture des dispensaires "gratuits", surendettement des ménages, mauvaise hygiène alimentaire et physique,.....) qui se traduisent par des situations dramatiques et des comportements fragiles des enfants. Alors que la solidarité doit être encore plus forte aujourd'hui, face à ce recul sans précédent du système social français, le gouvernement, dans sa logique de mise en concurrence de tous les services publics, pousse les citoyens, devenus de simples consommateurs, à choisir la "cage dorée" des écoles privées, qui se transformera vite par un contre-pouvoir politique et religieux....si nous n'y sommes pas vigilants....

Alors comment mobiliser l'opinion publique ?

Au coeur du problème, ce sont toutes les valeurs républicaines de solidarité, d'égalité, de démocratie, de justice, en plus de la laïcité qui sont attaquées, c'est le modèle social construit par le Conseil National de la Résistance qui est menacé aujourd'hui... l'enjeu est de taille !

A noter qu'à la Seyne sur mer, la population est fortement attachée à son école publique puisque sur 6 000 élèves seynois, seulement 162 fréquentent la seule école privée de la Seyne sur mer qui est catholique .. c'est déjà un atout essentiel !

Cependant, si on laisse supprimer les postes dans l'éducation nationale et fermer les écoles, si on continue de financer les écoles privées, en les privilégiant comme démontré ci-dessus, on arrivera à un enseignement à deux vitesses... on revient au problème politique de fonds : la défense du service public de qualité et de proximité.

Et là, ils faut être forts et rassemblés, pas uniquement pour défendre les acquis mais aussi pour en gagner d'autres !... tout un programme...

Bien cordialement,
Christine Sampéré
adjointe au maire déléguée à l'éducation scolaire

La Seyne-sur-mer. L'école privée dans le collimateur

Le maire accepte de maintenir l'enveloppe globale dédiée à l'enseignement privé, mais ne garantit pas le financement de la maternelle Sainte-Thérèse.

« On ne déterre pas la hache de guerre de l'enseignement privé ». Le maire, Marc Vuillemot, s'est exprimé hier sur le financement de l'école privée, donnant une position plus consensuelle que celle annoncée par son adjointe à l'éducation, Christine Sampéré (lire *Var-matin* du 19 novembre). Cette dernière avait envisagé de retirer l'aide communale versée à l'école maternelle Sainte-Thérèse.

A titre personnel, Marc Vuillemot y était favorable : « *Les aides publiques doivent aller au service public d'éducation. C'est le seul qui assure l'égalité, la gratuité et garantit la laïcité. J'aurais eu tendance à tout sucrer [à l'enseignement privé]. Mais je ne suis pas majoritaire sur ce coup-là* ».

Le sujet, qui a fait des vagues parmi les élus, a été tranché à l'unanimité, lundi soir au cours d'une réunion interne à la majorité. La position commune est beaucoup moins radicale. Finalement, l'enveloppe globale dédiée à l'enseignement privé n'est pas remise en cause. En revanche, celle de la maternelle Sainte-Thérèse risque quand même d'être revue à la baisse.

La loi Carle mise en cause

« *Ce n'est pas la mairie de La Seyne qui causera du tracass aux écoles privées, mais bien la loi Carle* », indique Marc Vuillemot. Jusqu'ici, les communes étaient tenues de verser un forfait par élève scolarisé en école privée élémentaire sous contrat d'association. « *Cela représente 94 500 euros pour les 150 élèves de l'école élémentaire Sainte-Thérèse* », précise l'édile. Une participation obligatoire pour la Ville, à laquelle s'ajoutent 45 000 euros [2] versés de manière volontariste pour la maternelle Sainte-Thérèse. « *De plus, on participe à l'aide aux fournitures et aux sorties pour les Seynois scolarisés dans les écoles privées en dehors de la commune, ce qui représente 10 000 euros par an* », détaille le maire. La loi Carle rend désormais obligatoire le versement d'un forfait par enfant inscrit en école élémentaire privée en dehors du territoire de la commune [3]. Si le maire affirme ignorer le nombre d'élève concernés, et le coût supplémentaire engendré, il estime qu'il « *n'aura pas les moyens de payer plus* ».

Pas question pour lui d'augmenter le budget de l'enseignement privé.

Budget constant

Marc Vuillemot estime en effet que les municipalités successives se sont toujours montrées généreuses vis-à-vis de l'école privée, y compris la sienne. La Ville s'est engagée, en 2008, à garantir un emprunt de 400 000 euros pour la reconstruction de Sainte-Thérèse.

Aujourd'hui, « *s'il faut payer pour les enfants scolarisés à l'extérieur, cela se fera sur le budget existant de l'enseignement privé* », déclare-t-il.

Le débat n'est cependant pas clos. Le maire a annoncé qu'il serait inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal en janvier, qui pourra éventuellement conduire au vote d'une motion. Auparavant, il entend rencontrer les acteurs de l'école publique (syndicats, enseignants, parents d'élève) et la direction de l'école Sainte-Thérèse.

Var Matin n'a toujours pas publié le droit de réponse de Christine Sampéré.

Blog du Maire de La Seyne-sur-mer

Article et commentaires

<http://marcvuillemot.over-blog.fr/article-la-loi-mais-rien-que-la-loi--40833642-comments.html#c>

« Le Maire entend rencontrer les acteurs de l'école publique (syndicats, enseignants, parents d'élève) », Var Matin 9 déc 2009.

Article

Mercredi 9 décembre 2009 3 09 /12 /2009 07:15

La Loi. Mais rien que la Loi.

Ce ne sont évidemment pas quelques Conseils municipaux, de ci de là, en France, qui pourront changer la Loi. Les parlementaires ont adopté la "loi Carle" fin septembre. Et il faudra bien l'appliquer.

Plusieurs précédentes lois contraignaient les communes à participer au financement des écoles élémentaires (du CP au CM2) privées sous contrat avec l'État installées sur leurs territoires. Voilà qu'il va falloir désormais aussi payer pour les enfants de la commune scolarisés dans des écoles privées situées hors de la commune. Une sorte de "*chèque-éducation*" à la mode américaine. Un pas de plus vers le démantèlement du service public de scolarité, au prétexte d'une soi-disant "parité" public-privé pourtant pas inscrite dans la Constitution, dès lors que l'on substitue une relation "*argent public - usager*" au principe "*argent public - service public*".

J'avais alerté le député de notre circonscription [dans un courrier](#) lui décrivant les conséquences néfastes à la démocratie et au modèle républicain, avant que la loi ne soit votée. Mais un seul député de droite (l'UMP Pierre Cardo) a manifesté son inquiétude et a voté contre, une majorité s'est dégagee malgré les oppositions de tous les élus de gauche, et nous y voilà.

La situation est cocasse. Alors que, récemment, à La Seyne, Nicolas Sarkozy vilipendait les collectivités, coupables, selon lui, d'être trop dépendantes, voilà que sa majorité leur impose une charge supplémentaire.

Mon intention n'est pas de déterrer la hache de guerre et de rallumer la guerre public-privé sur fond d'anticléricalisme à la sauce IIIème République. Si j'étais parlementaire, ceux qui connaissent mes convictions n'en douteront pas, je serais sûrement tenté de le faire. Mais je suis maire, et je dois être gestionnaire.

Alors, c'est simple. La majorité municipale a opté pour le principe : "la loi, mais rien que la loi".

Qu'en est-il ? À La Seyne, depuis des dizaines d'années, les maires successifs, de droite comme de gauche, ont toujours permis aux enfants scolarisés dans le privé de bénéficier, en plus des participations communales obligatoires, de divers soutiens volontaires de la mairie : un forfait de 580 euros par enfant pour les écoles maternelles privées de la commune, une subvention pour les fournitures identique à celle des écoles publiques, la même prise en charge de dépenses pour des classes de découverte, sorties à la piscine, etc. Et je passe sur la garantie d'emprunt de 400.000 euros accordée par la Ville pour la construction de la nouvelle école Sainte-Thérèse, sur le coût des policiers municipaux mis à disposition pour les entrées et sorties de l'école, la participation des écoliers aux activités du Conseil Municipal des Enfants et des jeunes des "Maristes" à celles du Conseil Municipal des Jeunes, etc.

En budget volontairement dédié à ces dépenses non imposées par la loi, ça représente environ 45.000 euros annuels, qui bénéficient à l'École Sainte-Thérèse, seul établissement primaire privé de la commune.

C'est tout simple : pour ne pas aggraver les finances communales, c'est sur ce budget que nous prélèverons les ressources nécessaires pour remplir nos nouvelles obligations envers les écoles privées des autres communes. En espérant que ce soit suffisant, sinon il faudra augmenter l'impôt... parce qu'il n'est pas question pour nous de réduire le budget dédié à nos services publics communaux.

Et tout ça se fera en concertation, d'une part avec les acteurs du monde éducatif public, d'autre part avec les représentants de l'école Sainte Thérèse.

Que chacun le comprenne bien. Ce n'est pas la mairie de La Seyne qui décide de diminuer son soutien à cette école privée seynoise ; c'est l'État qui impose à la mairie de La Seyne d'aider les écoliers des autres communes, tout en lui demandant de ne pas augmenter ses dépenses. L'argent public communal dédié à l'enseignement privé ira à l'enseignement privé. Mais pas forcément au même.

Par Marc Vuillemot

Commentaires

1 posté par MAESTRACCI Martin le 09/12/2009 à 09h03

En fonction de l'avenir Seynois, dans lequel est programmé la construction d'une mosquée prévoyant bien entendu le culte, mais aussi la culture.

Aujourd'hui Il serait souhaitable de mettre tout l'enseignement privé (qui a choisi en toute liberté d'être en dehors de la laïcité) à égale distance de cette loi. On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

3 posté par [Louis Vaisse](#) le 11/12/2009 à 18h38

Je viens de "tomber" sur une pétition assez co(s)mique sur l'école Sainte Thérèse. Dommage, si j'ose dire, qu'elle soit cloturée, mais le texte est toujours en ligne .

Si vous voulez sourire :

http://www.petitionduweb.com/SAUVONS_L_ECOLE_SAINTE_THERESE_A_LA_SEYNE_SUR_MER-5547.html

5 posté par MAESTRACCI Martin le 12/12/2009 à 17h46

Une pétition effectivement très comique, adressée au maire de Six-fours qui n'est concerné en rien par la gestion des finances de la Seyne, a moins qu'il prépare les élections municipales Seynoise a venir. Auquel cas il prendra en compte une partie de la gestion financière du Docteur PAECHT, qui a laissé la Ville a l'orée d'une mise sous tutelle.

Commentaire n°

6 posté par MAESTRACCI Martin le 13/12/2009 à 08h28

Sur cette pétition apparaissent 32 signataires : 10 Six-Fournais, 4 Toulonnais, 1 Mandréen, 1 Hyérois, 1 Sanaryen. pour 15 Seynois.

Les extérieurs qui se sentent concernés par l'école Sainte Thérèse, devraient solliciter leurs maires respectifs pour une subvention allouée a cette institution privée.

Par ailleurs, je maintien et je souhaite que ne soient appliquées que les conventions qui régissent les écoles privées.

=====

2 posté par Danièle Dugelay le 11/12/2009 à 00h45

Monsieur le Maire,

Je ne comprends pas votre texte, dont la seconde partie semble en contradiction avec la première. Si le Conseil Municipal ou le bureau municipal a décidé d'appliquer "la loi, mais rien que la loi", il me semble que cela doit signifier que vous entendez financer l'enseignement privé au minimum légal, c'est-à-dire ce que la loi vous impose. Or, quelques lignes plus loin, vous annoncez que vous continuerez à payer des libéralités, certes légales, mais non obligatoires. Je crois qu'il conviendrait de bien préciser pour vos administrés, qui sont aussi des contribuables, si vous assurez seulement au privé le financement légal obligatoire, ou si vous continuerez à assurer, au moins en partie, le financement légal facultatif. J'ai bien compris que l'enveloppe globale donnée jusqu'à présent par votre commune aux établissements privés ne serait pas augmentée et, suite à la loi Carle, distribuée différemment. Est-ce bien là ce que vous entendez par "respecter la loi, rien que la loi ?"

En tant que membre de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, la présentation de cette décision municipale, m'apparaît un peu trop ambiguë. Je suis persuadée que ce n'est pas volontaire, mais elle risque d'égarer, car je ne veux pas dire "tromper, vos administrés. Je pense que c'est très regrettable.

Par ailleurs, je vous vois en photo auprès de Martine Aubry, je suppose donc que vous êtes membre de son parti. C'est donc une majorité de gauche que les électeurs ont choisie pour conduire les affaires municipales. En principe, les militants de gauche sont attachés à la laïcité et à l'école républicaine. Aussi, je suis surprise que vous ayez continué la politique exercée auparavant par une majorité de droite concernant l'enseignement privé. Je vous rappelle que les députés socialistes ont tous voté contre la loi Carle avec le reste de la gauche et qu'ils ont déposé ensemble un recours devant le Conseil Constitutionnel dont la décision me paraît très discutable. De nombreuses mairies socialistes ou de gauche, pour montrer leur désaccord et leur souci de conserver une certaine cohérence avec l'action de leurs élus, votent actuellement des délibérations annonçant leur projet de désobéir à cette loi antilaïque et qui met en danger l'école publique, notamment dans les zones rurales ou les communes réputées difficiles. Je me demande ce qu'en pensent la FCPE de votre commune, les enseignants du public, leurs syndicats, enfin tous ceux qui doivent être vos alliés naturels et vos électeurs.

Sauf erreur de ma part, vous êtes la seule commune de gauche de ce secteur ; vous y êtes donc , en quelque sorte, la vitrine de la gauche et cela vous donne une responsabilité particulière.
Je vous remercie de votre bienveillante attention, Monsieur le Maire, et vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Danièle Dugelay, membre de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

=====
4 posté par BARRATIER Claude le 11/12/2009 à 19h07

J'aime bien votre préambule qui me rappelle la devise des proviseurs et principaux de collèges et lycées de FRANCE: la loi, toute la loi, rien que la loi.
Mais vous faites le contraire sur le terrain; vous ne devez de par la loi que la contribution matérielle aux activités de l'enseignement obligatoire. 6 heures par jour et peut être 4 jours par semaine dans votre commune. Vous vous présentez en gestionnaire, mais vous dépensez plus d'argent que vous ne devriez, pris à vos contribuables, qui majoritairement n'utilisent pas l'école privée, assurant une redistribution du plus grand nombre vers une communauté plus petite qui n'est pas réputée être particulièrement nécessiteuse.

Rien que la loi? Mais les ouvertures de crédits, les provisions de dépenses publiques sont interdites pour des investissements dans une école primaire ou maternelle privée. Comment pouvez vous rester dans l'illégalité en garantissant un emprunt en investissement pour une école privée?

Evoquer l'habitude ou la laïcité est sortir du sujet qui n'est autre que votre gestion qui devrait être plus soucieuse de l'intérêt de la majorité de vos contribuables, votre gestion qui devrait être plus proche de l'intérêt général, qui devrait guider vos décisions. Quelle place, sincèrement donnez vous ici à votre intérêt particulier?
Savez vous que le peuple pense, réfléchit autant que vous, avec une belle hauteur de vue souvent, et qu'il sait compter. Dans votre commune généreuse pour quelques intérêts particuliers minoritaires, les impôts locaux réclamés augmentent ils plus que le pouvoir d'achat de vos concitoyens?
Si demain, pour ne pas "se mélanger aux autres", ou pour des questions de plus grand confort, des parents refusent l'autocar de ramassage pour une activité scolaire de votre ressort public, ou exigent un transport communautaire, leur fournirez vous un autocar par obéissance ou un taxi?

Monsieur le Maire que je n'ai as l'honneur de connaître autrement que par votre blog que vous avez le courage d'ouvrir largement, vous semblez vous opposer au chèque éducation. Mais votre comportement, en allant au delà de ce que la loi vous contraint de faire, prépare d'autres lois dans le sens que vous initiez, ce qui est contraire à ce que vous affirmez par ailleurs ici. Ce que vous diriez comme député, et que vous évoquez, vous devriez le faire sur le terrain: c'est au pied du mur qu'on connaît le maçon et vous y êtes.
Elu de base, en première ligne, allez vous vous laisser cataloguer parmi tous ces discoureurs qui sont au pouvoir et qui font le contraire de ce qu'ils disent?

Claude BARRATIER

=====
7 posté par BARRATIER le 16/12/2009 à 14h41

Je rebondis suite à l'info de Martin MAESTRACCI. Monsieur le Maire, on roule votre Conseil et vous dans la farine.

Le masque enjôleur habituel des vainqueurs d'un enseignement catholique payé par tous les contribuables tombe à l'occasion d'une **pétition**(1) croyant abaisser la Mairie de la Seyne en l'affublant d'une étiquette qui sans être la sienne (« socialo-marxiste ») reste des plus honorables dans notre République : Le gouvernement du Conseil national de la Résistance à qui nous devons les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité de notre société, mettait au coude à coude des socialistes, des marxistes, des gaullistes.

Nous lui devons notre civilisation contre les barbaries.

N'oublions pas que les nazis furent accueillis en sauveurs par les revanchards qui n'avaient accepté ni le Front Populaire ni la République, qu'ils salissaient tout élu qui osait choisir un autre penseur philosophique ou économique qu'un libéral exploiteur de leurs amis, et que "socialo marxiste " était l'injure suprême.

L'auteur de cette pétition néo pétainiste me semble, avec ce vocabulaire, regretter le totalitarisme catholique de l'inquisition et du gouvernement vichyste qui osa imposer à tous les petits Français, à l'école , l'apprentissage de devoirs envers dieu. Il fut stupide d'imposer à des citoyens qui savaient que fort heureusement il n'existe aucun dieu, ce qui leur évitait de vivre à genoux ou à plat ventre, le dogme cependant permanent de tous les

totalitarismes de la planète, qu'il s'agisse d'obliger les gens à se coucher devant une prétendue divinité ou une personne du type Louis 14, ou Staline, ou Pharaon.

Cette pétition ment en évoquant un "arrêt de toute subvention", alors que la manne financière de la Mairie pour l'école privée catholique fait que celle ci reçoit plus que la loi ne le permet (caution publique en investissement par exemple)(2). Ce qui était envisagé par une adjointe(3) était seulement de proposer librement au Conseil municipal souverain de ne payer désormais que ce qui est obligatoire. Une accusation malhonnête venue des tenants d'une école qui garde la prétention d'enseigner une morale supérieure aux autres.

Devant cette violence catholique, comme beaucoup de Français sous PETAINE, le Maire ne résiste pas et fait une présentation alambiquée et pleine de contradictions de sa ligne de conduite(4) : mensonge par la peur. Le Maire s'est couché. Voir deux réponses dont la mienne sur ce blog en (4).

Le "milicien" offensif a aussitôt retiré sa pétition du net. Mais ce coup de projecteur fut édifiant à tous points de vue.

Debout Monsieur le Maire, surmontez la peur aux côtés de vos contribuables. Vous n'êtes pas dans la seule commune enfumée par des pros de l'OGEC qui ait laissé celle ci prendre un pouvoir caché sur la finance de la collectivité, et qui veut toujours plus. Il faut beaucoup de travail et de courage politique pour remonter une pente savonneuse que vous ont laissée vos prédécesseurs et qui ruine la commune. C'est vous le maçon, et l'actualité OGEC vous met au pied du mur sous les projecteurs.

Votre ville présente aujourd'hui un cas d'école, l'article de Var matin parlant d'ânerie du projet de délibération proposé par Christine Sempéré est incroyable.

Que des élus et la presse contribuent à museler ceux qui demandent des comptes sur l'utilisation de l'impôt payé par le contribuable ne surprend plus. Qu'un journal relaie une menace de fermeture d'école maternelle privée si la Mairie n'assurait pas son financement facultatif va dans le même sens: mensonge et enfumage pour **détourner des fonds publics indus** vers le privé.

Car l'école catholique donne partout et toujours priorité au maintien de ses classes maternelles, elle en a les moyens, pour assurer son recrutement en école élémentaire. On n'entre pas à l'école privée au cours préparatoire, mais à la maternelle et même avant 3 ans.

Var matin mérite des poursuites pénales. pour propagation d'insultes d'une élue dans l'exercice de sa fonction (qui est de proposer des délibérations justes pour l'intérêt général).

Mais vous, comment vous situez vous? Fallait il traiter ce sujet en catimini, comme si on avait honte de ce qu'on fait vis à vis des contribuables? Monsieur le Maire, saurez vous donner à la République toute sa place dans votre commune, ou êtes vous piégé par autre chose que ce débat de première importance au moment où vos concitoyens ont pour beaucoup du mal à payer leurs impôts locaux?

Claude Barratier

La Terre, 5 Janvier 2010

L'école publique se défend

par Olivier Chartrain ,

In « Ecole : ils refusent la privatisation rampante », [La Terre](#), 5 janvier 2010, p 5-7
<http://ecoledeproximite.lautre.net/laterre5janv10.pdf>,

A la Seyne-sur-mer, la proposition de supprimer des financements à une école maternelle privée fait des remous. Mais la ville du Var n'est pas un cas isolé.

Christine Sampéré ne pensait pas déclencher un tel ouragan. Le 9 novembre, cette adjointe communiste au maire de la Seyne-sur-Mer, dans le Var, présente avec l'accord du maire Marc Vuillemot (PS) une proposition de délibération pour que la ville cesse de financer les écoles maternelles privées. En effet, la scolarisation en maternelle n'étant pas obligatoire, la loi n'impose pas que les communes participent à leur financement quand elles sont privées.

« Une forme de résistance »

A la Seyne il en existe une, l'école Sainte-Thérèse, à qui la municipalité verse jusqu'ici quelque 30 000 euros par an pour les 46 élèves qui y sont inscrits. Christine Sampéré ne la vise pas particulièrement : elle explique que pour elle, après les débats puis l'adoption de la loi Carle (voir *la Terre* n° 3386 du 6 octobre 2009) qui peut obliger les communes à financer des écoles privées hors de leur territoire, « *c'était une forme de résistance* ». En outre à la Seyne même, la rentrée en maternelle s'est faite dans des conditions difficiles : fermeture d'une classe en maternelle, refus d'en ouvrir une dans un quartier subissant un afflux de population ont conduit à des effectifs de 28 élèves par classe en moyenne. Certains parents, face au refus - contraint - d'inscrire leur enfant en maternelle, se sont tournés vers l'école privée... qui elle, a eu droit à un poste supplémentaire, financé par l'Etat ! Forte du soutien des parents, Christine Sampéré ne s'attendait pas à ce que certains élus de la majorité, relayés par la presse locale, combattent sa proposition et crient au loup, évoquant carrément la... fermeture de l'école Sainte-Thérèse. Il faut dire que l'une fut directrice de l'école en question, tandis que l'autre y scolarise ses enfants. « *Je ne suis pas extrémiste, je ne suis pas anticléricale... mais il ne faut pas mélanger religion et enseignement* », se défend l'élue qui confie : « *Tout cela m'a fait mal* ». Aujourd'hui, associations, syndicats, partis prennent donc le relais, organisant débat et pétition. Le maire, lui, a tranché : la ville ne réduit pas ses financements au privé, mais ce qui allait à l'école maternelle Sainte-Thérèse ira dorénavant aux obligations découlant de la loi Carle. Une sorte de jugement de Salomon qui ne résout pas le problème posé. Mais les défenseurs de l'école de la République, eux, relèvent la tête, à la Seyne et ailleurs. Il le faut car comme l'avait dit Emmanuelle Mignon, une des conseillères de Nicolas Sarkozy, il se peut que ce gouvernement poursuive l'objectif de privatiser l'Education nationale. Purement et simplement.

Verbatim – La proposition de délibération présentée au conseil municipal de la Seyne-sur-Mer écrivait que « *la loi Carle institue une triple peine pour les communes : elle encourage l'exode scolaire vers le privé, vide et concurrence l'école publique (...); elle grève les budgets locaux en concédant au seul enseignement privé un droit de tirage (...); qui entraîne l'augmentation de l'impôt de tous (...); elle anéantit la gestion prévisionnelle et la programmation des investissements...* » Le texte rappelait également qu'en 1994, le Conseil constitutionnel avait recalé la réforme de la loi Falloux parce que celle-ci « *violait le principe d'égalité* », « *contrevenait au principe de laïcité de la République* » et en « *faisant peser sur les communes des charges financières nouvelles sans prévoir de ressources en contrepartie, (...) enfreignait le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales* ». « *Comment se fait-il que ces principes fondamentaux ne soient plus défendus par cette institution* » demande le texte avant de proposer que « *la municipalité de la-Seyne-sur-Mer cesse de financer les écoles maternelles privées de la commune* », ainsi que celles hors de la commune et celles qui ne sont pas sous contrat d'Etat.

COMMUNIQUE COMMUN DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DU VAR

FSU – CDAL – FCPE – DDEN – UNSA – FOL - CDAFAL – ATTAC

Libre Pensée – Comité 1905 – OML –LDH– ADECR

suite à la réunion du 12 décembre 2009 à la Seyne/mer

La rentrée 2009/2010 a été marquée par une régression budgétaire sans précédent dans l'Éducation nationale : 14 000 élèves supplémentaires ont été accueillis alors que 6 000 postes ont été supprimés !

Le gouvernement annonce la suppression de 16 000 postes en 2010 : combien d'élèves par classe à la rentrée 2010/2011 ? Combien de classes, combien d'écoles publiques seront fermées ?

L'école maternelle a perdu près de 14 000 places par an depuis trois ans en France. La scolarisation des deux ans continue de baisser passant de 21 à 18%. Les jardins d'éveil payants à la charge des collectivités locales et des parents ne peuvent constituer une réponse adaptée à la demande des familles.

Pendant ce temps, le **financement des écoles privées** ne cesse d'augmenter. L'État et les collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) ont versé près de **10 milliards d'euros aux écoles privées en 2006** (inventaire non exhaustif).

Ce sont 200 000 emplois temps plein avec les charges... Ce sont plus de 150 euros d'impôt par an et par habitant... Ce sont 10 milliards d'euros détournés des fonds publics.

"Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée"

Depuis 2008, la loi est encore plus favorable à l'égard des écoles privées : en effet la **Loi Carle** instaure un véritable "chèque éducation" et une "parité public/privé" qui n'existe pas dans la Constitution. Elle oblige les collectivités territoriales à financer les écoles privées sous contrat hors commune sous certaines conditions, mais sans accord préalable : **cette dépense supplémentaire est estimée à 500 millions d'euros par an !**

La parité ce n'est pas une classe fermée dans le public et une classe ouverte dans le privé !

Pour exemple, à la rentrée 2009/2010 à La-Seyne-sur-Mer, mis à part deux écoles maternelles d'éducation prioritaire classées "réseau ambition réussite" toutes les autres, y compris en éducation prioritaire, enregistrent des moyennes comprises entre 25 et 28 élèves par classes, sans scolarisation des enfants avant trois ans, alors que l'école maternelle privée toute neuve enregistre une moyenne de 22 élèves par classe avec une scolarisation des enfants bien avant trois ans !

Le séparatisme scolaire à La-Seyne-sur-Mer coûte 45000 € par an, une dépense non imposée par la Loi qui aurait pu couvrir des dépenses de fonctionnement pour les 32 écoles de la République.

À La-Seyne-sur-Mer, deux écoles maternelles publiques ont toutes leurs classes logées dans des préfabriqués très anciens avec des effectifs moyens de 28 élèves par classe, certaines écoles n'ont pas de préau, d'autres n'ont pas de salle de motricité, plusieurs sont encore à réhabiliter.... Des projets REP n'ont pas été financés cette année...

L'école privée à 95 % confessionnelle n'est pas toujours un libre choix. Elle peut devenir un choix incontournable à cause des fermetures de classes et d'écoles publiques, surtout en

milieu rural et pour l'enseignement technique et supérieur.

Alors que l'enseignement public, gratuit, à tous les niveaux est un devoir de l'État, le gouvernement met en place une politique de désengagement de ce devoir au profit des écoles privées.

Aussi, nous réaffirmons notre attachement à l'école publique, laïque et républicaine, la seule garante de l'égalité des droits pour tous, de la mixité sociale et de la gratuité.

Le principe fondamental de la laïcité est inscrit dans l'alinéa 13 du préambule de la Constitution de 1946 comme suit : "L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir d'État".

Nous refusons que l'enseignement privé soit favorisé par des fonds publics.

Le Savoir et tout ce qui permet sa diffusion ainsi que son développement, constituent un bien commun dont la qualité doit être considérée comme une priorité au cœur de tout projet politique humaniste et progressiste. Elle ne saurait être enfermée dans des logiques marchandes de rentabilité financière ou polluée par une idéologie sécuritaire porteuse de formatage et de mutilations de l'intelligence. Elle doit au contraire se nourrir de démocratie et d'ambition créatrice au service de l'émancipation.

L'école laïque est le lieu où s'instruisent, se reconnaissent et se socialisent tous les enfants. La seule école de la République, l'école du "vivre ensemble".

Pour ces raisons, nous demandons :

- ▶ **la transparence totale du financement des écoles privées.**
- ▶ **l'abrogation des lois qui remettent en cause le principe constitutionnel de laïcité (loi Barangé de 1951, loi Debré de 1959, loi de 2004, loi Carle de 2008).**
- ▶ **en attendant, nous demandons que les collectivités territoriales cessent tout financement non imposé par la loi et qu'elles ne participent pas aux dépenses de fonctionnement des écoles privées maternelles ni aux dépenses d'investissement des écoles privées du primaire et du secondaire qui ne sont pas sous contrat d'État.**
- ▶ **nous appelons la population à signer massivement la **pétition*** qui sera adressée aux collectivités territoriales du département.**
- ▶ **nous l'invitons à participer activement à la conférence-débat animée par Eddy Khaldi auteur de *Main basse sur l'école publique* , **samedi 16 janvier 2010 à 9 heures** Centre RATP Tamaris à La Seyne sur mer.**

***SIGNEZ EN LIGNE !**

<http://www.mesopinions.com/Defenseet-au-Financement--de-l-ecole-publique--Non-a-la-loi-CARLE--Oui-a-un-enseignement-gratuit-et-laïque-petition-petitions-9206dfdf1beef83c9039aaf8695f60b5.html>

ou sur papier ci-après

Revue de presse :

Aucune reprise par Var Matin

PETITION

à l'initiative des Fédérations Départementales ATTACVar - Libre Pensée
FSU – CDAL - FCPE – DDEN – SE .UNSA – UNSA education83 – FOL - CDAFAL 83

la Loi Carle instaure un véritable « chèque éducation »
et une parité public/privé qui n'existe pas dans la Constitution.

Cette dépense supplémentaire est estimée à 500 millions d'euros par an !

Elle se rajoute au 10 milliards d'euros versés aux écoles privées

par L'Etat et les collectivités territoriales : les Régions pour les lycées, les Départements pour les collèges, les
Communes pour les écoles élémentaires (inventaire 2006 non exhaustif)

Le principe fondamental de la laïcité est inscrit dans l'alinéa 13 du préambule de la
Constitution de 1946 comme suit :

**« l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque
à tous les degrés est un devoir d'Etat »**

1 - Nous réaffirmons notre attachement à l'école publique, laïque et républicaine,

l'école du « vivre ensemble »,

la seule garante de l'égalité des droits pour tous et de la mixité sociale.

2 - Nous refusons que l'enseignement privé soit favorisé par des fonds publics.

« fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée »

3 - Nous demandons :

que l'enseignement public gratuit et laïque soit organisé à tous les degrés par l'Etat

pour tous et sur tout le territoire

10 milliards d'euros ce doit être des moyens pour l'école publique !

L'abrogation des lois qui remettent en cause le principe constitutionnel de laïcité

(loi Barangé de 1951, Loi Debré de 1959, Loi de 2004, Loi Carle de 2008)

D'ores et déjà, **que les collectivités territoriales cessent tout financement non imposé par la loi** et qu'elles ne participent pas aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées ni aux dépenses d'investissement des écoles privées du primaire et du secondaire qui ne sont pas sous contrat d'Etat ;

et la transparence totale du financement des écoles privées

Pétition en ligne : <http://www.mesopinions.com/Defenseet-au-Financement--de-l-ecole-publique--Non-a-la-loi-CARLE--Oui-a-un-enseignement-gratuit-et-laique-petition-petitions-9206dfdf1beef83c9039aaf8695f60b5.html>

RENCONTRE DU SAMEDI 16 JANVIER 2010 DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE (compte-rendu ; source <http://barloc.org/spip.php?article567>)

Organisations : FSU 8 ,FCPE 83 ,Union des DDEN du Var et CDAL Syndicat SE .UNSA ,Fédération UNSA Education 83 ,CRAFL PACA CDAFAL 83 (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques) ,FOL ,ATTAC Var ,Libre Penseurs du Var ,LDH La Seyne sur mer ,Comité 1905 ADECR Var ,Observatoire Méditerranéen de la Laïcité (O.M.L) Le PCF et le NPA soutiennent l'action.

Présentation des organisations à l'initiative de la rencontre

Contexte de la rencontre : la loi CARLE

Bien plus qu'une simple Loi complémentaire à la Loi Debré qui semblerait n'impacter les collectivités territoriales de façon marginale. C'est une atteinte importante à la laïcité puisqu'elle instaure un principe qui n'existe pas dans la constitution : la parité privé/ public C'est une atteinte importante à la citoyenneté car elle instaure un véritable chèque éducation c'est-à-dire qu'elle relègue l'enseignement à un bien de consommation, et la mission de l'éducation nationale à une activité purement marchande

C'est une atteinte importante à l'égalité des droits et à la mixité sociale car elle favorise l'exode scolaire et le séparatisme scolaire.

Cette loi est une finalité pour ceux qui n'ont eu de cesse de remettre en cause la loi de 1905 dite de séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que l'ensemble des lois qui ont depuis la Révolution française construit l'école du « vivre ensemble » le creuset de la nation qui seul permet d'enraciner les valeurs de la République. Ambition des hommes de progrès : Condorcet en 1792, Jules Ferry en 1882, Gobelet en 1886

De la déclaration des droits de l'homme de 1789 à la loi de séparation de l'Eglise avec l'Etat en 1905, la laïcité s'est construite par le combat d'un peuple empreint de liberté et d'égalité. Il a fallu attendre 1946 pour que ce principe de laïcité soit inscrit en préambule de la constitution comme un fondement de notre République libre égalitaire et solidaire. Ce sont ces femmes et ces hommes de courage qui ont défini les bases de notre société, de notre système social unique, afin d'offrir les moyens à toutes les futures générations de vivre libres et égaux en droits. C'est le Conseil national de la Résistance qui à la libération a rappelé le principe fondamental de la laïcité, pour construire un monde fraternel, éviter toute rupture sociale facteur de développement d'un communautarisme et d'une ghettoïsation... Ce système social repose sur trois piliers : la fiscalité, la protection sociale et la laïcité. Mais qu'est ce que la laïcité : l'universalité de la nature humaine comme elle a été définie au siècle des lumières, la citoyenneté, la démocratie, comme elle a été définie dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui s'assortit aussi de devoirs.

Mais attention, il ne suffit pas de définir un principe et de l'inscrire dans la constitution ; il faut aussi savoir préserver cet héritage exceptionnel de notre histoire.

Seul un enseignement public peut garantir l'égalité des droits au savoir. Telle a été l'ambition des hommes comme Jules Ferry avec la création d'un enseignement primaire obligatoire et laïc. Qui dit laïc dit public, qui dit obligatoire dit gratuit. L'enseignement public est un devoir d'Etat, la constitution de 1946 nous le rappelle. A tous les niveaux, tout au long de la vie des citoyens. L'école publique n'est pas un « monopole scolaire ». C'est la porte d'entrée de la citoyenneté.

Le discours au Latran du Président de la République, chanoine d'honneur du Vatican, sur la mission éducative de l'Eglise est une déclaration de guerre scolaire contre l'enseignement public. Mais c'est aussi une grave atteinte à l'unité des français. Le contexte économique et social dans lequel est fait cette déclaration n'est pas conséquence.

Il ouvre une porte qui avait été courageusement refermée à la libération. Toutes les réformes engagées par le gouvernement n'ont de cesse de détruire notre fabuleux système social républicain. La loi de 2004 porte un coup fatal à l'enseignement public en particulier les articles 86, 87 et 89.

L'article 89 sera abrogé mais remplacé par la Loi Carle. Une victoire ? Bien plus qu'une loi complémentaire à la loi Debré, cette loi instaure un véritable chèque éducation qui relègue l'enseignement à un vulgaire bien de consommation et l'éducation nationale à une activité marchande. Elle institue un principe de parité privé public qui n'existe pas dans la constitution et qui va favoriser largement l'école privée au détriment de l'école publique. La clé du savoir n'est plus l'universalité de la nature humaine.... Tous les principes de la République construits depuis plus de deux siècles viennent d'être gravement menacés : les citoyens que nous sommes en ont-ils réellement conscience et sauront-ils préserver cette fabuleuse œuvre construite par ces femmes et ces hommes empreints d'un humanisme universel ?

Action - Service Public d'Éducation nationale et laïque

Plus de 120 participants à la réunion du 16 janvier à La Seyne à l'appel des organisations départementales varoises : FSU - CDAL - FCPE - DDEN - SE-UNSA-EDUCATION - FOL - CDAFAL83 - ATTAC VAR - LIBRE PENSEE

Christine SAMPERE, Adjointe à l'Éducation à La Seyne, et Eddy KHALDI, co-auteur de « Main basse sur l'École Publique », sont intervenus sur l'histoire de la Laïcité et son actualité puis ont animé un débat riche d'interventions.

Question brûlante au moment où le Service Public d'Éducation est attaqué par un gouvernement qui affiche clairement son idéologie libérale et sa volonté de favoriser le privé, la Loi Carle en étant une récente illustration !

16 000 suppressions de postes annoncés, carte scolaire remise en cause accentuant la ghettoïsation de certains établissements... autant de motifs qui mobilisent à nouveau le monde de l'Éducation et notamment jeudi 21 janvier, journée de grève nationale unitaire et de manifestations (10 h 30 Place de la Liberté à Toulon).

« École Publique, fonds publics, École privée, fonds privés », un slogan plus que jamais d'actualité !

Revue de presse :

- La Marseillaise, 17 janv, « Un moment fort pour les défenseurs du service public »
- Var Matin, 17 janv, « L'école publique laïque fait de l'audience »

--- En date de : Mer 3.2.10, Christine Sampéré <christine.sam@laposte.net> à Ecole Proximité <ecoledeproximite@yahoo.fr> :

Pour information, mon intervention faite au meeting du Front de Gauche (PCF-PG-GU et personnalités du mouvement social et associatif) issue d'un article de Caroline Fourest et du livre "Main basse sur l'école publique".

Nous assistons à un assaut sans précédent pour tenter d'affaiblir l'enseignement républicain et laïque au profit de l'enseignement privé et confessionnel.

En principe, la République « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ». En coulisse, tout est fait pour torpiller l'esprit de cette loi dès qu'il s'agit d'éducation nationale.

Dans la plus grande discrétion, tout un pan du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Saint-Jean-de-Latran vient d'entrer en vigueur. On se souvient de cette phrase dans laquelle le président plaçait le prêtre au-dessus de l'instituteur « dans la transmission des valeurs ».

Ces mots traduisent une vision de la transmission et de l'enseignement que son gouvernement applique à la lettre.

Dans une autre partie de son discours, moins célèbre, le président regrettait que la République ne reconnaisse pas la « valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholique ». On pensait à la reconnaissance de diplôme de théologie... Ils n'ont pas à être validés par la République puisqu'elle ne « reconnaît aucun culte ». Mais le président s'obstine. Tout en tuant à coup sûr l'esprit de 1905.

L'affaire est plus grave qu'il n'y paraît. Les décrets de cet accord – signé en catimini entre la France et le Vatican le 18 décembre 2008 – viennent de tomber. Ils prévoient la « reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties ». Or cette « reconnaissance » ne vaut pas seulement pour les matières théologiques mais aussi profanes. Autrement dit, le baccalauréat ou d'éventuels masters.

L'accord feint d'appliquer une directive européenne (le processus de Bologne), pensée pour reconnaître les diplômes étrangers, mais il change de nature à partir du moment où il est signé avec le Vatican, pour « reconnaître » des diplômes délivrés sur le sol français par des établissements de l'Eglise. Ce qui revient non seulement à casser le monopole des diplômes qu'avait l'Etat depuis 1880, mais aussi l'esprit de l'article 2 de la loi de 1905.

Jusqu'ici, les établissements catholiques privés pouvaient parfaitement préparer des élèves au bac, mais ceux-ci devaient passer leur diplôme avec tous les autres. Petite astuce connue des professeurs : de nombreux établissements privés choisissent de ne présenter que les meilleurs élèves sous leurs couleurs et d'envoyer les autres en candidats libres pour améliorer leur score de réussite au bac. Appâtés par des pourcentages tournant autour de 100 %, de plus en plus de parents se tournent vers ces établissements au détriment de l'école publique. Le gouvernement fait tout pour encourager ce choix : démantèlement de la carte scolaire, baisse du nombre de professeurs dans le public, qui ont pour conséquence directe les fermetures de classe voire d'école, les classes surchargées, au profit de financement toujours plus généreux pour les établissements privés !

La Loi Carle en est l'apothéose récente : elle instaure un principe dans le financement des écoles privées que l'on ne trouve nulle part dans la Constitution : le principe de parité public/privé, avec la mise en place d'un véritable « chèque éducation » qui relègue l'enseignement à un vulgaire bien de consommation et réduit le citoyen au rôle de simple consommateur.

N'oublions pas aussi les jardins d'éveil financés par la CAF au profit du privé y compris confessionnel, dans l'objectif de voir disparaître les petites sections de maternelle et comme l'écrit si bien la fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique pour « fidéliser les enfants dès 2 ans » !

Le plan banlieue est à sec, mais on racle les fonds de tiroirs pour financer – sur fonds publics – l'ouverture de 50 classes privées catholiques dans les quartiers populaires.

Un collège tenu par l'Opus Dei est déjà sous contrat.

Sartrouville, autrefois commune dite « rouge » a inauguré un lycée privé catholique baptisé « Jean Paul II » en présence de l'évêque de Versailles, du Président du Conseil Régional PS et du député-maire UMP.

Cet établissement catholique a reçu près de 2 millions d'euros de subventions du Conseil Régional d'Ile de France.

Les travaux d'aménagement représentent 860 000 € du budget communal de Sartrouville.

Mais le Gouvernement veut aller encore plus loin !

Il ne manquait plus que ça : la fin du diplôme d'Etat... Justement au moment où l'Etat annonce vouloir supprimer les IUFM, brader les concours, et remplacer leur formation par un master que pourrait préparer

n'importe quel établissement privé. Comme ça, en plus de délivrer le baccalauréat, le Vatican pourra ouvrir des masters destinés directement aux futurs enseignants.

Le comité 1905 de Draguignan a porté plainte devant le Conseil d'Etat. S'il n'obtient pas gain de cause, le prêtre aura le champ libre pour reprendre la main sur l'instituteur.

Mais que reproche-t-on aux IUFM ? et hier à l'école Normale ?

Tout simplement de former des enseignants laïques. Des « bolcheviques » des « révolutionnaires » « des individus sans Dieu ni âme » !

L'Education nationale, née de l'idéal de l'école laïque, gratuite et obligatoire, est aujourd'hui en danger de mort. Sous la menace d'une croisade qui, portée depuis plus de 15 ans par les franges catholiques les plus intégristes des mouvements ultra-libéraux, s'invite désormais au coeur de la réforme économique menée par l'actuel gouvernement.

Hélas, ce scénario catastrophe révélé dans le livre « Main basse sur l'école publique » d'Eddy KHALDI et de Muriel FITOUSSI, n'est pas une lubie surgie de l'imagination fantasque d'un auteur de science-fiction. A l'heure où l'opinion prend la mesure des récentes et violentes remises en question du principe de laïcité en France, il est grand temps de s'interroger, sur ce que peut cacher le discours de Nicolas Sarkozy au Latran ; la mission éducative qu'entend mener Monsieur le chanoine d'honneur du Vatican, signerait-elle la fin de l'école publique ?

Depuis plus de 15 ans, dans un relatif secret, un certain nombre de groupements relevant d'une même nébuleuse cléricale libérale, s'agitent en catimini. Leur but ultime : démanteler l'Education nationale et l'ensemble de son service public. Une croisade amenée avec prudence et minutie. Mais une détermination néanmoins implacable. Au coeur de cette nébuleuse, à droite de la droite, une douzaine d'associations : « Enseignement et libertés », « Créateurs d'écoles » Darcos en est le co-fondateur, l'« OIDEL », « SOS Education », « FSP- Fondation de service politique », « Créer son école », « CLE- Catholiques pour les libertés économiques », « ILFM : Institut libre de formation des maîtres », « Fondation pour l'école », « Famille et libertés », « Mission pour l'école catholique »... ou encore, l'ALEPS, « association pour la liberté économique et le progrès social », filiale ultra-libérale du MEDEF, créée dans les années 60.

Leurs « penseurs », leurs activistes, s'inscrivent dans la mouvance des idées agitées dans les « think tanks » de l'extrême droite, au sein du Front National, du Club de l'Horloge voire, pour certains... de l'Opus Dei.

Toutes réclament, à corps et à cris, l'avènement de la « *liberté de l'enseignement* » en France. Qu'entendent-elles par « *liberté* » ? Il s'agit en fait, d'organiser la mise en concurrence des établissements scolaires, dans une optique de concession de service public voire de marchandisation de l'école.

Les Régions doivent être un pôle de résistance à ces attaques sans précédent.

Comment ?

En affirmant que le principe fondamental de la laïcité est un des piliers de la République, né de la Révolution française de 1789 comme « la liberté de conscience et de culte » inscrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, principe fondateur de l'enseignement public de Jules FERRY, rappelé en 1905 avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et enfin réaffirmé par le Conseil National de la Résistance à la Libération pour qu'il soit inscrit en préambule de la Constitution de 1946.

Mais aussi, en sauvegardant et en développant un service public d'éducation de qualité et de proximité, un service public de formation tout au long de la vie,

En soutenant les collectivités territoriales, les enseignants, les parents d'élèves contre toute fermeture de classe,

En aidant les collectivités territoriales à ne financer que ce que la loi leur impose en matière de financement des écoles privées,

En s'opposant à la réforme des IUFM et en exigeant le maintien et l'extension de celle implantée sur la Seyne sur mer dont le financement avait été prévu en 2009,

En exigeant l'abrogation des lois anti-laïques (loi Debré, loi Carle..)

Et enfin, en soutenant le recours au Conseil d'Etat contre l'accord VATICAN-KOUCHNER.

J'en profite pour vous inviter à signer massivement la pétition en ligne.

<http://www.mesopinions.com/annulation-de-l-accord-Vatican-Kouchner-petition-petitions-aa7ff411b416afe1d722a574e02b8c56.html>

Le Front de gauche est un espoir immense pour tous les citoyens de construire une politique alternative aux politiques libérales et à toutes celles qui les accompagnent sans changement radical, pour préserver et développer de véritables services publics de qualité et de proximité, une école publique laïque et républicaine à tous les niveaux et sur tout le territoire, la seule école du « vivre ensemble »,

Comme vous, je suis persuadée que le Front de Gauche est un espoir immense de construire une politique de transformation sociale, écologique, économique et politique où l'humain est au centre de la société !

Christine Sampéré, le 2 2 2010

--- En date de : 5.2.10, sur agoravox:

<http://www.agoravox.fr/actualites/politique/article/la-laicite-en-peril-69414>

La laïcité en péril

Une interview de Christine Sampéré, adjointe au maire de La Seyne-sur-Mer, chargée de l'Education scolaire à propos des attaques en règle de la droite au pouvoir contre l'Ecole publique qui s'ajoutent à toutes les autres mesures conduisant à la privatisation de nos services publics.

-A celles et ceux qui pensent que la défense de la laïcité serait un combat d'arrière-garde, que répondez-vous ?

C.S : Qu'il n'y a jamais eu autant de remises en cause de la laïcité qu'en ce moment ! On assiste à une offensive sans précédent visant à affaiblir l'enseignement laïque et républicain au profit de l'enseignement privé et confessionnel.

La République « *ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ». En coulisse, tout est fait pour torpiller l'esprit de cette loi dès qu'il s'agit d'éducation nationale.

Tout un pan du discours prononcé par Nicolas Sarkozy à Saint-Jean-de-Latran vient d'entrer en vigueur. On se souvient que le président plaçait le prêtre au-dessus de l'instituteur « *dans la transmission des valeurs* ». Ce que son gouvernement applique à la lettre.

Dans ce discours, le président regrettait que la République ne reconnaisse pas la « *valeur des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholique* ». On pensait à la reconnaissance du diplôme de théologie... Ils n'ont pas à être validés par la République puisqu'elle ne « *reconnaît aucun culte* ». Mais le président s'obstine. Tout en tuant à coup sûr l'esprit de la loi de 1905.

L'affaire est plus grave qu'il n'y paraît. Les décrets de cet accord – signé en catimini entre la France et le Vatican le 18 décembre 2008 – viennent de tomber. Ils prévoient la « *reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur délivré sous l'autorité compétente de l'une des parties* ». Or cette « *reconnaissance* » ne vaut pas seulement pour les matières théologiques mais aussi profanes. Autrement dit, le baccalauréat ou d'éventuels masters.

-Oui mais n'est-ce pas aussi la mise en œuvre d'une directive européenne sur la reconnaissance des diplômes étrangers ?

C.S : C'est le prétexte en effet mais cet accord change de nature à partir du moment où il est signé avec le Vatican, pour « *reconnaître* » des diplômes délivrés sur le sol français par des établissements de l'Eglise. Ce qui revient non seulement à casser le monopole des diplômes qu'avait l'Etat depuis 1880, mais aussi l'esprit de l'article 2 de la loi de 1905.

Jusqu'ici, les établissements catholiques privés pouvaient parfaitement préparer des élèves au bac, mais ceux-ci devaient passer leur diplôme avec tous les autres.

On connaît l'astuce : de nombreux établissements privés choisissent de ne présenter que les meilleurs élèves sous leurs couleurs et d'envoyer les autres en candidats libres pour améliorer leur score de réussite au bac. Appâtés par des pourcentages tournant autour de 100 %, de plus en plus de parents se tournent vers ces établissements au détriment de l'école publique.

Le gouvernement fait tout pour encourager ce choix : démantèlement de la carte scolaire, baisse du nombre de professeurs dans le public, qui ont pour conséquence directe les fermetures de classes voire d'écoles, les classes surchargées, au profit de financement toujours plus généreux pour les établissements privés !

La Loi Carle de 2008 va entrer en application : elle instaure un principe dans le financement des écoles privées que l'on ne trouve nulle part dans la Constitution : le principe de parité public/privé, avec la mise en place d'un véritable « *chèque éducation* » qui relègue l'enseignement à un vulgaire bien de consommation et réduit le citoyen au rôle de simple consommateur.

-Avez-vous des exemples de ces financements publics d'établissements privés confessionnels ou non ?

C.S : **Les jardins d'éveil** financés par la CAF au profit du privé y compris confessionnel, avec l'objectif de voir disparaître les petites sections de maternelle et, comme l'écrit si bien la FNOGEC (fédération nationale des organismes de gestion de l'enseignement catholique), pour « *fidéliser les enfants dès 2 ans* » !

Le plan banlieue est à sec, mais on racle les fonds de tiroirs pour financer – sur fonds publics – l'ouverture de 50 classes privées catholiques dans les quartiers populaires.

Un collège tenu par l'Opus Dei est déjà sous contrat : Sartrouville a inauguré un lycée privé catholique baptisé « *Jean Paul II* » en présence de l'évêque de Versailles, du Président du Conseil Régional PS et du député-maire UMP.

Cet établissement a reçu près de 2 millions d'euros de subventions du Conseil Régional d'Ile de France. Les travaux d'aménagement représentent 860 000 € du budget communal de Sartrouville.

Et le gouvernement veut aller encore plus loin : en finir avec les diplômés d'Etat ! Cela au moment où il annonce vouloir supprimer les IUFM et remplacer leur formation par un master que pourrait préparer n'importe quel établissement privé. Comme ça, en plus de délivrer le baccalauréat, le Vatican pourra ouvrir des masters destinés directement aux futurs enseignants.

-Que reproche-t-il aux IUFM qui ont succédé aux Ecoles Normales ?

C.S : Sans doute de former des enseignants laïques, c'est-à-dire respectueux de toutes les religions mais ne dépendant d'aucune qu'ils soient athées ou croyants eux-mêmes. Et attachés aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité...

Je n'hésite pas à le dire : l'Education nationale, née de l'idéal laïque, gratuite et obligatoire, est en danger de mort. Tout est fait pour détourner l'opinion de cet enjeu majeur que constitue la laïcité qu'ils prétendent vouloir préserver, la main sur le cœur, alors qu'ils la vident de son sens, répondant aux vœux des franges catholiques les plus intégristes et des mouvements ultra-libéraux, qui sont au cœur de la réforme économique et idéologique menée par l'actuel gouvernement. Il est urgent de s'interroger sur ce que contient le discours de Nicolas Sarkozy au Latran.

-Ne craignez-vous pas que l'on vous reproche de réactiver la théorie du complot et de relancer la guerre scolaire ?

C.S : Pas du tout. Il ne faut pas inverser les rôles. Un certain nombre d'associations agissent avec un objectif clairement établi : démanteler l'Education nationale. En voici quelques-unes : « Enseignement et libertés », « Créateurs d'écoles » (Darcos en est le co-fondateur), l'« OIDEL », « SOS Education », « FSP- Fondation de service politique », « Créer son école », « CLE- Catholiques pour les libertés économiques », « ILFM : Institut libre de formation des maîtres », « Fondation pour l'école », « Famille et libertés », « Mission pour l'école catholique »... ou encore, l'ALEPS, « association pour la liberté économique et le progrès social », filiale ultra-libérale du MEDEF, créée dans les années 60...

Leurs penseurs, leurs activistes s'inscrivent dans la mouvance des idées agitées dans les « think tanks » de l'extrême droite, au sein du Front National, du Club de l'Horloge voire, pour certains... de l'Opus Dei.

Toutes réclament, à corps et à cris, l'avènement de la « *liberté de l'enseignement* » en France. Qu'entendent-elles par « *liberté* » ? Il s'agit en fait, d'organiser la mise en concurrence des établissements scolaires, dans une optique de concession de service public voire de marchandisation de l'école.

-Est-ce une alerte à la veille des élections régionales à forte connotation politique ?

C.S : Je suis moi-même candidate (Front de Gauche) dans le Var et je pense en effet que les régions et les futures majorités de gauche ont à prendre cette question avec beaucoup plus de conviction et de vigilance qu'elles ne l'ont fait jusqu'alors.

En affirmant d'abord que **le principe fondamental de la laïcité** est un des piliers de la République, né de la Révolution française de 1789 comme la liberté de conscience et de culte inscrite dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, principe fondateur de l'enseignement public de Jules FERRY, rappelé en 1905 avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, et réaffirmé par le Conseil National de la Résistance à la Libération pour qu'il soit inscrit en préambule de la Constitution de 1946.

En agissant pour sauvegarder et développer un service public d'éducation de qualité et de proximité, un service public de formation tout au long de la vie,

En soutenant les collectivités territoriales, les enseignants, les parents d'élèves contre toute fermeture de classe, contre tout financement autre que ce que la loi leur impose.

Les régions doivent s'impliquer plus activement contre la réforme des IUFM, exiger l'abrogation des lois anti-laïques (loi Debré, loi Carle..), soutenir le recours en Conseil d'Etat contre l'accord Vatican-Kouchner... bref, être aux avant-postes pour sauver l'Ecole de la République.

Bien entendu cette question n'est pas exclusive de toutes les autres qui appellent des ruptures avec les politiques libérales et des initiatives fortes pour ouvrir une véritable alternative.

Propos recueillis par René Fredon

Quelques sites édifiants

- Pour remplacer l'école publique responsable de tous les maux de la société, une association propose ses services pour aider à créer son école entièrement libre, programmes compris... avec toutes les astuces, tous les liens :

<http://www.creer-son-ecole.com/index.php?page=1>

- Page qui donne des liens sur d'autres sites : <http://www.creer-son-ecole.com/index.php?page=16>

dont le site « SOS éducation » qui a proposé des actions telles que la suppression des postes des enseignants détachés dans les associations d'éducation populaire qui seraient des « groupes de pression », le retrait de livres scolaires jugés pernicieux et de soutenir le Ministre de l'éducation contre les enseignants « désobéisseurs » !... <http://www.soseducation.com/>

- La « fondation pour l'école » propose aussi ses services pour créer une école « indépendante » et lance un appel à partenariat avec une réduction d'impôt sur l'ISF de 75 % ! <http://www.fondationpourlecole.org/mission.html>

- On peut aussi consulter le blog de l'association « enseignement et libertés » où l'on peut lire que le système scolaire français est un « fiasco » et que l'enseignement privé catholique doit s'affranchir d'urgence des contrats avec l'Etat !

<http://blog.enseignementliberte.org/>